



## BAREME DES HONORAIRES

### Honoraires sur Transaction :

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC (maximum) A charge vendeur (sauf stipulation contraire sur le mandat)
Maisons et Appartements De 0 à 100 000€	Forfait de 6000€
Maisons et Appartements 100 000€ et plus	6%
Terrain, local commercial	8%
Garage, fonds de commerce et droit au bail	10% (forfait de 2000€ minimum)

### Honoraires sur Location :

LOCATION VIDE ET MEUBLEE	HONORAIRES TTC
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire et 10€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur</li> <li>- Pour les séjours d'une durée de 7 à 10 mois : 10€/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et forfait de 99€ à la charge du locataire</li> <li>- Pour les séjours d'une durée de 5 à 6 mois : 7€/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et forfait de 79€ pour le locataire</li> <li>- Pour les séjours de moins de 5 mois : 4€/m<sup>2</sup> à la charge du bailleur et forfait de 49€ pour le locataire</li> </ul>
Etat des lieux d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du locataire (sauf pour les séjours de moins de 10 mois où le forfait s'applique) et 3€/m<sup>2</sup> de surface habitable à la charge du bailleur</li> </ul>

Pour les locations professionnelles et commerciales :

- 15% HT soit 18% TTC maximum du montant du loyer annuel HT et hors charges à la charge du locataire

- 15% HT soit 18% TTC maximum du montant du loyer annuel HT et hors charges à la charge du bailleur

Honoraires de gestion :

7% TTC maximum du montant de la location charges comprises

20% TTC maximum pour la location saisonnière